

Conformément au porter à connaissance disponible en pièce **6**, VIEUX ROUEN SUR BRESLE doit prendre en compte des servitudes d'utilité publique. Les servitudes d'utilité publique et les projets, documents approuvés souvent de portée supracommunale, s'imposent au plan local d'urbanisme.

Les servitudes d'utilité publique (SUP) constituent des limitations administratives au droit de propriété, instituées dans le but d'utilité publique au bénéfice de personnes publiques (Etat, collectivités locales, ...), de concessionnaires de services publics (EDF, GDF, ...) et de personnes privés exerçant une activité d'intérêt général (concessionnaires de canalisations ...). Le PLU doit comporter en annexe les différentes SUP (L.126-1).

Leur liste, dressés par décret en conseil d'Etat et annexée au code de l'urbanisme, les classe en quatre catégories :

- les servitudes relatives à la conservation du patrimoine,
- les servitudes relatives à la conservation de certaines ressources et équipements,
- les servitudes relatives à la défense nationale,
- les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques.

A l'expiration du délai d'un an suivant l'approbation du PLU ou l'institution d'une nouvelle servitude, seules celles annexées au PLU peuvent être opposées aux demandes d'autorisations d'occupation du sol. Les SUP recensées intéressant le territoire communal de VIEUX ROUEN SUR BRESLE sont répertoriées ci-dessous :

Type	Intitulé	Servitude	Institution
I4	La servitude relative aux lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieure à 63 KV.	Lignes électriques de distribution.	
I1	La servitude relative aux pipe-lines d'hydrocarbure.	Oléoduc de défense LE HAVRE - CAMBRAI pipeline d'hydrocarbures liquides.	Décret du 14.05.1956.
T1	La servitude relative aux voies ferrées.	Ligne de chemin de fer LE TREPORT - AUMALE.	Loi du 15.07.1845.
I3	La servitude relative aux canalisations de gaz. Seules sont reportées au plan des servitudes les canalisations de transport de gaz.	Canalisation de transport de gaz.	Lois des 15.06.1906 13.07.1925 08.04.1946
AS1	La servitude relative à la protection des captages d'eau potable	Captage de VIEUX ROUEN SUR BRESLE au lieu-dit : Hameau de Bouafles. Le Fond à Cailloux. Indice BRGM 60.4.201.	

Un plan de ces servitudes, ainsi que les contraintes qui leur sont liées, figurent en annexe. Pour mémoire, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (A5) ne sont pas reportées sur le plan des servitudes. Les différents plans relatifs aux annexes sanitaires et figurant dans le document de planification en vigueur permettent leur localisation.